

24h + 1 Tour de Portimao

REGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE

Version v4 du 20/07/2017 – 12h00

SOMMAIRE

- 1. ORGANISATION**
 - 1.1. Officiels
 - 1.2. Horaires
 - 1.3. Vérifications
- 2. ASSURANCES**
- 3. CONCURRENTS ET PILOTES**
 - 3.1. Engagements aux 24 Heures +1Tour de Portimao
 - 3.2. Participation à l'épreuve
 - 3.3. Licences
 - 3.4. Composition des Equipages
 - 3.5. Equipement Pilotes obligatoire
- 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**
 - 4.1. Voitures admises
 - 4.2. Carburant – Pneumatiques – Équipements
 - 4.3. Numéros de course
- 5. PUBLICITÉ OBLIGATOIRE**
- 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**
 - 6.1. Zone des stands
 - 6.2. Structure d'accueil
- 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**
 - 7.1. Essais
 - 7.2. Briefing
 - 7.3. Courses
 - 7.4. Parc fermé
- 8. PÉNALITÉS**
 - 8.1. Incidents
 - 8.2. Pénalités pouvant être appliquées
- 9. CLASSEMENTS**
 - 9.1. Classement Général
 - 9.2. Classements par catégorie
 - 9.3. Classements spécifiques – Catégorie A- Mitjet 2L
- 10. PRIX**

Le texte final de ce règlement est la version Française qui fera seule foi en cas de litige.

ARTICLE 1. ORGANISATION

VIP Challenge organise **les 24h +1 Tour de Portimao** par l'intermédiaire de l'**AIA Motor Club, Association Sportive Automobile du Circuit de Portimao**. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales de la Fédération Portugaise d'Automobile et de Karting (FPAK), du règlement standard des circuits "asphalte", des règlements techniques MITJET 2L et ceux des Coupes de Marque et Groupes dont soient originaires les autres véhicules participants.

L'édition 2017 des **24h +1 Tour de Portimao** se déroulera les Vendredi 24, Samedi 25 et Dimanche 26 Novembre 2017 sur le circuit de Portimao au Portugal.

Dans le cas où des événements indépendants de sa volonté ne permettraient pas l'organisation de l'épreuve à la date indiquée, l'organisateur se réserve la possibilité de modifier ce calendrier.

1.1. OFFICIELS

Les officiels seront nommés par l'association sportive automobile du circuit.

1.2. HORAIRES

Vendredi 24 Novembre 2017 :

Essais Privés	15h00 – 17h20
Essais Qualificatifs	17h30 – 20h00

Samedi 25 Novembre 2017 :

Départ de la course	11h00
---------------------	-------

Dimanche 26 Novembre 2017 :

Arrivée de la course	11h00
----------------------	-------

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Vérifications administratives

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 24 novembre de 10h00 à 16h30.

1.3.2 Vérifications techniques

1.3.2.1. Vérifications préliminaires

Les vérifications techniques auront lieu dans chaque boxe le Vendredi 24 novembre entre 10h00 et 16h30.

Aucune voiture ne peut prendre part aux essais qualificatifs tant qu'elle n'a pas reçu l'agrément des Commissaires Techniques.

Tous les renseignements portés sur le Passeport Technique engagent l'entière responsabilité du concurrent.

1.3.2.2. Vérifications complémentaires

Les Commissaires Techniques peuvent :

- Vérifier l'admissibilité d'une voiture à tout moment d'une Epreuve.
- Exiger d'un concurrent qu'il démonte sa voiture afin de s'assurer que les conditions d'admission ou de conformité sont pleinement remplies.
- Demander à un concurrent de fournir tout échantillon ou toute pièce qu'ils pourraient juger nécessaire.
- Dans le cas de vérifications concernant le moteur sur les Stade 3, 4 et 5 ordonnées par le Collège des Commissaires Sportifs ou dans le cas d'une réclamation, après mise sous scellés, celles-ci pourront être effectuées selon l'Article V.E des prescriptions générales (Règlementation générale FFSA). Toutefois, les vérifications pourront être effectuées à une date ultérieure proposée par la FFSA. Il appartient au concurrent que les scellés restent intacts depuis leur pose jusqu'à la vérification du moteur.

- A la fin des essais qualificatifs et des courses, la voiture doit contenir au moins 2 litres de carburant (2 échantillons d'1 litre). Les 2 litres de carburant doivent être prélevés dans le Parc Fermé par un raccord auto-obturant approuvé par la FIA (cf. liste technique n°5), monté immédiatement en amont des injecteurs. Le prélèvement doit être effectué avant tout contrôle nécessitant la mise en route du moteur.

Pesée des véhicules

- A la fin des essais qualificatifs et de la course, les véhicules pourront être pesés dans leur configuration exacte de fin de séance et après vidange du carburant.
 - Le poids du véhicule doit être supérieur au poids d'homologation du véhicule, suivant sa réglementation d'origine et sans pilote à bord.
 - Si le poids d'une voiture est inférieur à ce poids d'homologation, les Commissaires Sportifs pourront faire reculer le concurrent sur la grille d'autant de places qu'ils le jugent approprié ou l'exclure de la course. Si l'insuffisance de poids est due à la perte ou la détérioration d'une pièce de la voiture, celle-ci devra être remplacée par une pièce identique pour une pesée complémentaire confirmant ou non que ce manque de poids a bien pour origine la perte ou la détérioration de cette pièce.
 - Aucune substance ou aucun élément ne pourra être ajouté à une voiture, y être posé ou en être enlevé une fois qu'elle a été sélectionnée ou a terminé la course ou pendant la procédure de pesage, (sauf demande du Délégué Technique dans le cadre de ses activités officielles et en accord avec le Règlement Technique du Championnat).
 - Personne d'autre que les commissaires techniques et les officiels ne peut pénétrer ou rester dans le local dédié aux vérifications techniques sans l'autorisation expresse du Délégué Technique de la FFSA.
- A la fin des séances d'essais qualificatifs et après l'arrivée de la course, toutes les voitures classées doivent se rendre directement depuis la piste, par leurs propres moyens, dans le Parc Fermé pour vérifications. La présence du concurrent ou de son représentant officiel est exigée.
 - Toute voiture qui, après avoir été approuvée par les commissaires techniques, serait démontée ou modifiée de telle manière que cela puisse affecter sa sécurité ou mettre en question son éligibilité ou qui aurait été engagée dans un accident avec des conséquences similaires, doit être présentée de nouveau aux commissaires techniques pour approbation.
 - Le Directeur de Course peut demander que toute voiture impliquée dans un accident soit arrêtée et contrôlée.
 - Les Commissaires Sportifs publieront les conclusions des commissaires techniques à chaque vérification des voitures pendant l'Epreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière.

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'organisateur souscrit une police d'assurance responsabilité civile (au tiers) auprès de la Fédération Portugaise d'Automobile et de Karting (FPAK).

Cette police d'assurance, garantissant l'épreuve et ses essais, couvre la responsabilité civile de l'organisateur et des participants ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur.

Une attestation d'assurance précisant le détail des risques couverts par la police d'assurance, laquelle doit être conforme aux lois nationales en vigueur sera tenue à la disposition des concurrents.

La police d'assurance responsabilité civile (au tiers) souscrite par l'organisateur viendra compléter, sans y porter atteinte, toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou par toute autre personne physique ou morale participant à l'Epreuve.

Sauf dispositions législatives ou réglementaires nationales contraires, les pilotes participant à l'Epreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENT AUX 24H+1Tour de Portimao

Les engagements pourront se faire à partir du 1^{er} Juin 2017.

3.1.1. Tout concurrent désirant participer aux 24h + 1 Tour de Portimao devra envoyer une demande d'engagement selon le modèle établi **avant le 20 Novembre 2017** à:

**VIP Challenge, 511 Rue Fonfillol, ZAC Les Cadaux,
81370 Saint Sulpice La Pointe - France**

Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de VIP Challenge d'un montant de :

- ▶ 4 990 € HT, soit 5 988 € TTC, pour une demande d'inscription avant le 30 Septembre 2017.
- ▶ 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC, pour un engagement avant le 20 novembre 2017.

Toute demande d'engagement incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas validée –

La date limite d'engagement pourra être prolongée exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives

3.1.2. Le nombre total d'engagés est limité à 91 voitures.

VIP Challenge prendra en compte les engagements dans la limite des places disponibles. Les engagements seront enregistrés et validés suivant leur ordre de réception, dûment complétés et accompagnés du règlement.

3.1.3. Tout désistement devra être notifié à VIP Challenge par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et l'engagement sera remboursé à hauteur de 80% pour un désistement avant le 30 Septembre 2017, 50% pour un désistement avant le 31 Octobre 2017 ; 20% pour un désistement avant le 20 Novembre 2017; l'engagement ne sera pas remboursé en cas de désistement après le 20 Novembre 2017.

3.1.4. Si VIP CHALLENGE devait, pour différentes raisons, annuler l'épreuve à n'importe quel moment, aucun team, pilote ou concurrent de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement.

Si VIP CHALLENGE devait, pour différentes raisons, reporter l'épreuve à n'importe quel moment, aucun team, pilote ou concurrent de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve.

3.2. PARTICIPATION A L'EPREUVE

Il incombe au concurrent de s'assurer que toutes les personnes concernées par son engagement observent dans leur intégralité les dispositions du Code Sportif, des Prescriptions Générales FPAK relatives aux Circuits, du Règlement Technique et Sportif.

Si un concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à l'Epreuve, il doit désigner son représentant par écrit. Pendant toute la durée de l'Epreuve, la personne responsable d'une voiture engagée est tenue, conjointement et solidairement avec le concurrent, de veiller à ce que ces dispositions soient respectées.

Les concurrents doivent s'assurer que leurs voitures répondent aux conditions d'éligibilité et de sécurité pendant toute la durée de l'Epreuve.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.

Toute personne concernée de quelque façon que ce soit par une voiture engagée ou occupant quelque fonction que ce soit dans le paddock, les stands, la voie des stands ou sur la piste doit à tout moment porter un laissez-passer approprié.

3.3. LICENCES

Tous les pilotes et concurrents participant aux 24h + 1 Tour doivent être titulaires de licences nationales ou internationales conducteur concurrent en cours de validité et, si nécessaire, de l'autorisation en cours de validité délivrées par leur ASN pour participer à une épreuve organisée en dehors du pays de référence.

A défaut, un Titre de Participation National Circuit (TPNC) pourra être délivré par l'AIA Motor Club sous l'égide de la FPAK (sous réserve de confirmation de la FPAK).

3.4. COMPOSITION DES EQUIPAGES

Chaque voiture participant aux 24h + 1 Tour de Portimao devra être pilotée par un équipage de 4 participants minimum et 8 maximum.

3.5. EQUIPEMENTS PILOTES OBLIGATOIRES

Chaque pilote devra être équipé :

- De vêtements ignifugés (combinaison, cagoule), ainsi que les sous-vêtements longs, chaussettes, chaussures devant répondre, au minimum, à la norme FIA 8856-2000.
- D'un casque conforme à la liste des homologations suivante : FIA 8860-2010 ; FIA 8860-2004 ; FIA 8859-2015 ; Snell SA2015 ; Snell SAH2010 ; Snell SA 2010 ; Snell SA 2005; SFI 31.1 ; SFI 31.1A ; SFI 31.2A , muni des ancrages de sangle ('Tether anchors') marqués du code FIA 8858-2002 ou FIA 8858-2010
- D'un système de retenue frontale RFT approuvés par la FIA (8858-2002 ou 8858-2010)

Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures admises sont regroupés en trois catégories:

Catégorie A : Les Mitjet 2L telles que définies dans le règlement technique applicable et correspondant intégralement au dossier technique d'homologation déposé et approuvé par la FFSA.

Catégorie B : Renault Clio Cup toutes générations, Mini Challenge et, sur dossier, toute voiture des groupes N, FN, A, FA et les voitures issues des Coupes de marque dont le rapport poids puissance soit strictement supérieur à 4kg /CV/kg et inférieur à 5,5 kg/CV;

Catégorie C : Peugeot 208 Racing Cup, 206 16S issues des Rencontres Peugeot Sport et, sur dossier, toute voiture des groupes N, FN, A, FA et les voitures issues des Coupes de marque dont le rapport poids puissance soit strictement supérieur à 5,5 kg/CV;

4.1.1. Les concurrents devront présenter leurs voitures conformément aux spécifications techniques régissant leur championnat d'origine ainsi que les règles de sécurité applicables en 2017.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le seul carburant autorisé est un carburant commercial de type SP98 à se fournir exclusivement auprès du prestataire désigné pour l'épreuve.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1. Catégorie A : Mitjet 2L

Aucun autre pneu que ceux décrits dans le règlement technique du Championnat MITJET 2L ne pourra être utilisé pour cette épreuve.

- Pendant les essais qualificatifs et la course, aucune voiture ne pourra utiliser plus de **12 pneus pour temps sec.**

Les pneus devront être commandés chez VIP Challenge et seront livrés et montés sur place par la structure Yokohama.

Pour toute commande et règlement avant le 31/10/2017, les pneus sont proposés au tarif de 300€ HT ; après cette date et jusqu'à l'événement au tarif de 350€ HT. Livraison, montage et récupération des pneus usés inclus.

4.2.2.2. Catégorie B & C : Touring Cars

Tous les véhicules participant aux 24h +1 tour de Portimao en catégorie B & C (Voitures de Tourisme) devront être équipés de pneumatiques **MICHELIN PILOT SPORT (pneumatiques routiers)** qui devront être commandés obligatoirement auprès de la société :

Auvergne Pneumatiques Racing

3, rue du Pavin - Parc logistique- 63360 GERZAT

Tel : 04 73 24 24 24 – Fax : 04 73 25 57 70.

Email : apr-contact@apr-europe.com ; c.chene@apr-europe.com.

Un bon de commande spécifique, précisant un tarif négocié pour chaque type de pneumatique autorisé est mis à disposition sur notre site : Il devra impérativement être utilisé pour la commande des pneumatiques 15 jours au moins avant l'épreuve. Les pneumatiques seront livrés directement aux concurrents au choix à leur adresse postale ou bien sur le Circuit.

Les type et dimensions de pneus à utiliser sont les suivants, pour les modèles de véhicules indiqués. Pour tout autre modèle, une demande devra être adressée à APR par email : apr-contact@apr-europe.com pour connaître les montes adaptées et tarifs associés :

Clio Cup Phase 2 & Peugeot 206 16S	MICHELIN PILOT SPORT 3 195/50 R15
Peugeot 208 Racing Cup	MICHELIN PILOT SPORT 3 205/45 R16
Clio Cup Phase 3	MICHELIN PILOT SPORT 4 205/50 R17
Clio Cup Phase 4	MICHELIN PILOT SPORT 4 205/45 R17

- Pendant les essais libres, qualificatifs et la course, aucune voiture ne pourra utiliser plus de **30 pneus**.

L'enregistrement des pneus sera fait avant le début de la séance d'essais qualificatifs. Le concurrent devra remplir la fiche distribuée par le commissaire technique lors des vérifications techniques et la donner au commissaire technique lors du briefing pilotes.

Seuls ces pneumatiques pourront être utilisés pendant la durée du meeting.

Afin d'obtenir une usure normale et sécuritaire des pneumatiques attribués pour l'épreuve, il est fortement recommandé de tenir compte des préconisations d'usage des pneumatiques (carrossage, pression) éditées par le manufacturier.

4.2.2.3. Pneumatiques pluie

Pour les véhicules de la catégorie A (Mitjet 2L), les pneus pluie ne peuvent être utilisés qu'une fois que la piste a été déclarée humide par le Directeur de Course pour les séances d'essais chronométrés et les courses.

Le nombre de pneus pluie utilisés lors du meeting est limité à 4 pneus.

- Un pneu pluie est un pneu qui est conçu pour l'utilisation sur piste humide et sculpté à plus de 25 % dans une surface symétrique par rapport à l'axe central du pneu.
- La retaille manuelle ainsi que tout traitement, chauffe ou rectification des pneus est interdit.
- Le contrôle de marquage ou de qualité et dimensions des pneumatiques sera effectué selon un procédé défini par le Département Technique de la FFSA.
- Toute écriture sur les pneus effectuée par les concurrents devra obligatoirement être de couleur blanche.
- L'utilisation de pneus sans marquage approprié est formellement interdite.
- Durant les séances d'essais, il pourra être demandé aux pilotes d'arrêter leur voiture en fin de voie des stands pour faire contrôler les marquages, la qualité ou les dimensions des pneumatiques avant de s'engager sur la piste.

Pour les véhicules des catégories B & C, en cas de piste humide suivant la déclaration préalable du Directeur de Course, 4 pneumatiques neufs seront autorisés au-delà des 30 pneumatiques neufs autorisés et enregistrés initialement pour le meeting.

4.2.2.4. Pneus Joker

En plus des pneus autorisés pour l'épreuve, chaque concurrent d'une voiture engagée aux 24h +1 tour de Portimao pourra disposer pour cette voiture de pneus "jokers" aux conditions ci-dessous.

- **Définition** : un pneu joker est un pneu supplémentaire au quota autorisé permettant par exemple de remplacer un pneumatique qui aurait subi une détérioration à la suite d'un incident de course.
- **Condition** : l'utilisation d'un pneu joker fera l'objet d'une demande auprès du Commissaire Technique Délégué qui fera expertiser le pneu détérioré au manufacturier désigné avant toute décision.
- **Marquage & Nombre** : pour la catégorie A, 2 pneus joker seront enregistrés par le Commissaire Technique Délégué de manière spécifique. Pour les catégories B & C, 4 pneus joker seront enregistrés
- **Utilisation** : dès l'instant où un pneu joker est enregistré, il peut être utilisé à tout moment lors des essais libres, qualificatifs ou course qui suivent son enregistrement à la condition de déclarer aux Commissaires Techniques Délégués son utilisation avant le début de la séance ou de la course.

Tous les pneus secs et, pour la catégorie Mitjet, le train de pneumatiques pluie autorisé, seront enregistrés avant la première séance d'essais de l'épreuve.

Aucun pneu ne sera enregistré en dehors des horaires indiqués **sauf les pneus joker.**

4.2.2.5. Changements de roues

Durant les essais et la course, le changement de roue est autorisé dans le respect des conditions suivantes:

- Personnel autorisé dans la zone de travail de la voie des stands pour les changements de pneus :
 - Deux mécaniciens au maximum.
- Les deux mécaniciens :
 - doivent prendre la (les) nouvelle(s) roue(s) et poser celle(s) qui est (sont) remplacée(s) dans le stand.
 - doivent porter en permanence la(les) roue(s) démontée(s) lorsqu'elle(s) est(sont) en dehors des stands. Il est possible toutefois, afin de faciliter le changement de(s) roue(s), de la (les) poser sur le flanc près de la voiture.
 - ne doivent pas la (les) lancer ou la (les) laisser tomber.
 - doivent ramener le matériel dans le stand.
- Seul un pilote peut intervenir sur la voiture en même temps que les deux mécaniciens.

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Eclairage

Le Kit d'éclairage 24h fourni par VIP challenge est obligatoire pour l'ensemble des véhicules de la catégorie A (Mitjet 2L)

Les véhicules des catégories B & C devront disposer d'un système d'éclairage de nuit conforme aux véhicules routiers dont elles soient originaires.

Des éclairages complémentaires sont autorisés avec, au maximum

- Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 150mm et d'une puissance maxi de 55 Watts.
- Deux phares antibrouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140mm et d'une puissance de 55 Watts

4.2.3.3. Transpondeur

Un transpondeur spécifique pour l'épreuve vous sera fourni par l'AIA MOTOR CLUB.

Il est du devoir du concurrent de s'assurer auprès de l'équipe des chronométreurs que le système est en bon état de fonctionnement. (CF préconisation d'installation dans le Règlement Technique). Les transpondeurs devront impérativement être restitués dans l'heure qui suit la fin de la course.

4.2.3.4. Lest

Lorsque le véhicule comporte un lest pour être au poids règlementaire, ce lest doit être installé dans le respect des prescriptions de l'article 252.2.2. de l'annexe J.

4.2.3.5. Télémétrie

Aucun signal d'aucune sorte ne pourra être échangé entre une voiture en mouvement et toute personne liée au concurrent ou au pilote de la voiture, à l'exception :

- de messages lisibles sur un panneau de stand.
 - de gestes du pilote.
- Tout signal automatique pour marquer l'entrée des stands est interdit.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. En cas d'irrégularité, le véhicule en infraction sera sanctionné par un arrêt obligatoire aux stands jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

4.3.1. Attribution

L'organisateur attribuera à chaque voiture un numéro de course en trois chiffres maximum valable pour l'épreuve. Les numéros fournis incluront la publicité obligatoire.

- Les numéros attribués aux véhicules de la catégorie A (MITJET 2L) seront inférieurs à 100.
- Les numéros attribués aux véhicules de la catégorie B seront compris entre 100 et 199.
- Les numéros attribués aux véhicules de la catégorie C seront compris entre 200 et 299.
- Ces numéros ne pourront en aucun cas être précédés d'un zéro.
- Les numéros de pare-brise ainsi que les numéros de portières devront répondre aux définitions de l'article 4.3.1. du Règlement Standard des circuits "asphalte" FPAK.

4.3.2. Disposition

Les numéros devront obligatoirement être placés selon le plan d'identification fourni par le promoteur. Un espace de 50cm x 50cm devra être prévu pour les numéros sur les deux flancs, pour qu'ils soient lisibles par l'équipe de chronométrage et la direction de course.

ARTICLE 5. PUBLICITE OBLIGATOIRE

Les voitures participant aux 24h + 1 Tour de Portimao devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par l'organisateur. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des véhicules définie par l'organisateur ne pourra être modifiée par les pilotes.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité de manufacturiers ou autre fournisseurs concurrents de ceux partenaires de l'épreuve.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. ZONE DES STANDS

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine des pénalités ci-après :

Essais qualificatifs

Annulation des temps réalisés par le pilote fautif durant la séance jusqu'à l'heure de l'infraction.

Course

- 1ère infraction : "passage par la voie des stands" (Drive Through),
- 2ème infraction : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sur décision des Commissaires Sportifs.

6.2. STRUCTURE D'ACCUEIL

Chaque concurrent disposera, durant toute l'épreuve, d'un emplacement désigné au sein des boxes dont il devra respecter obligatoirement l'emplacement ainsi que l'espace prévu pour sa voiture et veiller à la propreté de cet espace. Un chèque de 200€ vous sera demandé à la remise des clefs des boxes et sera restitué après la course et après vérification du bon état de propreté de ce dernier.

Chaque pilote pourra décorer son stand sur l'espace qui lui sera désigné sans toutefois déborder sur l'espace voisin.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Format de l'épreuve :

- Une séance de 140 minutes d'essais privés qui aura lieu le vendredi 24/11 de 15h00 à 17h20
- Une séance qualificative de 150 minutes d'essais chronométrés le vendredi 24/11 de 17h30 à 20h00
- 1 course de 24 heures plus un tour

7.1. ESSAIS

7.1.1. Le Directeur de Course peut interrompre les essais aussi souvent et pour aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire afin de dégager la piste ou de permettre l'enlèvement d'une voiture.

7.1.2. Pendant toute la durée des essais, des contrôles systématiques du marquage, de la qualité ou des dimensions des pneus peuvent être effectués avant que la voiture ne reprenne la piste sur instruction des commissaires de piste. Par ailleurs, un feu vert et un feu rouge seront placés à la sortie de la voie des stands. Les voitures ne pourront sortir de la voie des stands que lorsque le feu vert sera allumé. De plus, à l'approche de voitures en piste, un drapeau bleu ou un feu bleu clignotant apparaîtra à la sortie de la voie des stands afin de prévenir les pilotes quittant la voie des stands.

7.1.3. Essais privés

Seuls sont autorisés à participer à la séance d'essais privés les pilotes engagés à l'épreuve et en règle administrativement.

Aucune autre séance d'essais privés à laquelle participerait un pilote engagé aux 24h+1Tour de Portimao avec une voiture du même type que celle(s) engagée(s) ne pourra être organisée sur le circuit de l'épreuve après le jeudi 16 novembre 2017.

7.1.3.3. Pneus autorisés aux essais privés

Les pneus enregistrés pour l'épreuve ou des pneus utilisés précédemment pourront être utilisés lors des essais libres et pourront être régulièrement contrôlés en bout de la ligne des stands avant que la voiture ne reprenne la piste.

7.1.4. Essais qualificatifs

La position de la voiture sur la grille de départ sera déterminée par le temps réalisé lors de la séance d'essais qualificatifs.

7.2. BRIEFING

A l'issue des vérifications techniques et administratives, tous les pilotes autorisés à participer à l'épreuve sont tenus d'assister à un briefing défini dans les articles 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.3 du règlement standard des circuits "asphalte". Tous les pilotes assistant au briefing seront tenus de signer la feuille d'émargement.

Le Briefing aura lieu le Vendredi 27 novembre à 14h15

7.3. COURSE

7.3.1. Durée

- La durée de la course sera de 24h+1 Tour.

7.3.2. Ordre de départ

L'ordre de départ sera établi suivant le résultat des essais chronométrés qualificatifs.

7.3.3. Départ

7.3.3.1. Le départ sera donné lancé, suivant la procédure classique conformément à l'article 7.3.1.4.1. du règlement standard des circuits "asphalte" FFSA avec le respect du timing suivant.

Les concurrents devront être alignés en épis devant l'emplacement qui leur aura été alloué 1h avant le début de la course. La prégrille sera ouverte 30mn avant le début de la course

7.3.3.2. La voiture officielle de l'organisateur se retirera à la fin du tour de formation. Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse de 60 km/h avec une tolérance maximum de 3 km/h (soit 63 km/h maximum) dans toute la zone définie par la Direction de Course et indiquée à chaque concurrent lors du briefing.

Cette vitesse pourra être maintenue par l'utilisation d'un limiteur de vitesse.

Après chaque départ, une vérification systématique de cette vitesse sera réalisée par lecture des données transmises par le module de contrôle de vitesse et, pour toute vitesse supérieure à 63 km/h, le Collège des Commissaires Sportifs appliquera une pénalité pour "départ anticipé" à l'équipage concerné.

Le feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.

Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre de sa file avant que le signal de départ (feu vert allumé) ne soit donné.

7.3.3.3 Les changements de roues ne seront pas autorisés sur la grille de départ.

7.3.3.4. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés.

7.3.4. Arrêt/neutralisation - changement de pilote – ravitaillements – intervention techniques

7.3.4.1. Procédure d'arrêt-neutralisation.

- Une boucle de chronométrage sera positionnée à l'entrée et à la sortie des stands afin de contrôler la durée des arrêts
- Le temps compris entre la boucle d'entrée et la boucle de sortie des stands lors des changements de pilote, ravitaillement ou escales techniques sera de 5 minutes minimum.
- Le temps minimal d'arrêt-neutralisation sur l'ensemble de l'épreuve devra être de 3h30 pour les Mitjet 2L

7.3.4.2. Assistance dans la voie des stands

Personnel autorisé dans la zone de travail de la voie des stands pour la maintenance, les réparations et les changements de pilotes :

- 2 mécaniciens maximum, portant une combinaison ignifugée, une cagoule et des gants homologués FIA pour effectuer les opérations d'entretien, de complément de liquides, les réparations ou quelque autre opération que ce soit.
- Aucun matériel autonome ne peut fonctionner sans son mécanicien.
- Le pilote sortant de la voiture pourra aider le pilote le remplaçant.
- Le ravitaillement en lubrifiant et liquides divers est autorisé pendant la course.
- Le moteur ne peut être redémarré que lorsque les roues complètes de la voiture sont en contact avec le sol et qu'elle est sur le point de rejoindre la course.
- La voiture devra démarrer par la seule intervention du pilote sanglé à l'intérieur et reprendre la piste par ses propres moyens et sans aucune aide extérieure.

Une voiture complètement rentrée dans son box pourra faire l'objet de l'intervention jusqu'à 4 mécaniciens maximum en plus des pilotes et team manager. Pour intervenir sur les autos dans les stands, l'équipe d'intervention (4 personnes au maximum) devra pousser la voiture en marche arrière dans le stand, pilote au volant. Le pilote quitte la voiture à l'intérieur du stand. A partir de ce moment seulement les interventions mécaniques peuvent commencer. A l'issue de l'intervention, l'équipe d'intervention pousse la voiture en marche avant à l'extérieur du stand, parallèlement à la piste. Le pilote relayant monte dans la voiture, se sangle et redémarre le moteur à l'extérieur, dans les limites du stand.

7.3.4.4. Tout arrêt aux stands, quelle qu'en soit la raison, devra entraîner l'arrêt immédiat du moteur.

7.3.4.5. Ravitaillements

Dans un souci de sécurité et d'équité, les ravitaillements seront opérés par un prestataire externe par l'intermédiaire d'un camion-citerne équipé de pompes à essence traditionnelles.

Une zone sera dédiée au ravitaillement en dehors de la voie des stands. Les pilotes n'auront pas à descendre des voitures. Le prix au litre sera de 2,8 € H.T. comprenant l'ensemble de la prestation aux normes y compris la main d'œuvre pour faire le plein sur l'ensemble du week-end.

Le règlement d'un acompte de 2500€ sera demandé en préalable à l'épreuve et une régularisation interviendra à l'issue du meeting en fonction des consommations constatées.

7.3.6. Sortie de pistes, réparations et assistance extérieure

Aucune réparation ne pourra être effectuée sur le circuit en dehors de la voie des stands et du paddock.

En cas de sortie de piste entraînant l'immobilisation du véhicule sur la piste ou ses abords immédiats, les organisateurs s'efforceront de rapatrier le véhicule aux stands dans la mesure du possible, en fonction des circonstances de course ou d'essais. Ceci est un service et non un droit et le rapatriement du véhicule dans la voie des stands ou dans le paddock se fera uniquement sur ordre de la direction de Course.

7.3.7. Arrêt des essais ou de la course sur drapeau rouge

La direction de course se réserve le droit d'interrompre les essais ou la course à tout moment par l'intermédiaire du drapeau rouge.

En cas de drapeau rouge pendant les essais, tous les véhicules doivent regagner la voie des stands et les interventions sont possibles.

Pendant la course, lorsque le drapeau rouge est sorti (en direction de course et à l'ensemble des postes), la voie des stands est alors fermée et toutes les voitures doivent impérativement réduire leur vitesse et regagner la grille de départ/arrivée. Tout dépassement est strictement interdit.

Toute réparation éventuellement en cours dans la voie des stands doit cesser immédiatement à l'exception des opérations de ravitaillement en cours.

7.3.8. Restart – Nouveau Départ

Les véhicules reprennent le départ suivant l'ordre en piste dans le tour précédent le drapeau rouge (et non la position). Les concurrents qui se trouvaient dans la voie des stands au moment du drapeau rouge repartiront de la voie des stands après que le dernier véhicule en piste soit passé et après allumage du feu vert situé en bout de voie des stands.

7.3.9. Sécurité générale

- Un pilote qui abandonne sa voiture doit la laisser au point mort ou débrayée, avec le volant en place. Cette règle s'applique également lorsque la voiture est garée dans le Parc Fermé.
- A tout moment en cours d'Epreuve, les pilotes ne sont autorisés à rejoindre la piste, y compris la voie des stands et la grille, qu'après avoir fait démarrer le moteur seuls et sans aide.
- Les pilotes prenant part aux essais et à la course doivent toujours porter les vêtements, les sous-vêtements, le casque et le dispositif de Retenue Frontale de Tête approuvé par la FIA spécifiés dans l'Annexe L au Code Sportif.
- Un pilote entrant dans la voie des stands ne peut défaire son harnais de sécurité qu'une fois que sa voiture s'est complètement arrêtée devant le garage.
- Les phares avant blancs, le feu arrière rouge et les feux de pluie arrière de la voiture devront être allumés en permanence quand elle roulera sur une piste déclarée "piste humide" et « en configuration « nuit ». Il reviendra au Directeur de Course de décider si le pilote doit s'arrêter en raison d'un feu défectueux. Dans le cas où la voiture serait arrêtée pour cette raison, elle pourra reprendre la course une fois l'anomalie réparée.
- Le Directeur de Course ou le Délégué Médical peuvent demander à un pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment pendant la durée d'une Epreuve.
- Tout non-respect des conditions générales de sécurité du Code Sportif ou du présent Règlement Sportif pourra entraîner l'exclusion de l'Epreuve de la voiture et du pilote concernés.

- Il incombe au concurrent à bord de sa voiture de ne quitter sa zone de travail ou son garage après un arrêt que lorsqu'il peut le faire en toute sécurité. Les voitures dans la voie rapide ont la priorité sur celles qui quittent la zone de travail et il est interdit de doubler dans la zone comprise entre les deux boucles de chronométrage.

7.3.10. Temps de conduite maximum par pilote

Chaque pilote ne pourra conduire plus d'une heure trente minutes et devra, dans cette éventualité, respecter une pause du même temps avant de pouvoir reprendre le volant.

7.3.11. Instructions et communications aux concurrents

Les Commissaires Sportifs ou le Directeur de Course peuvent donner des instructions aux concurrents au moyen de circulaires, conformément au Code Sportif. Ces circulaires seront distribuées à tous les concurrents qui devront en accuser réception.

Tous les classements et tous les résultats des essais et des courses, ainsi que toutes les décisions des officiels, seront affichés sur le tableau d'affichage officiel.

7.3.12. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté à la voiture en tête de la course après l'échéance de la 24^{ème} heure de course et un tour.

7.4. Parc Fermé

- Après avoir reçu le signal de fin de course, toutes les voitures classées doivent se rendre directement au Parc Fermé, sans retard inutile, sans recevoir aucun objet quel qu'il soit et sans aucune assistance (sauf celle des commissaires de piste, si nécessaire).
- Toute voiture classée ne pouvant atteindre le Parc Fermé par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires de piste, qui emmèneront la voiture vers le Parc Fermé.
- Seuls les officiels chargés des contrôles peuvent pénétrer dans le Parc Fermé.
- Aucune intervention de quelque nature que ce soit ne peut y être effectuée sans l'autorisation de ces officiels.
- Toutes les voitures seront maintenues en Parc Fermé jusqu'à la fin de l'expiration du délai de réclamation le plus tardif prévu par le Code Sportif.
- Lorsque le Parc Fermé est en cours d'utilisation, le règlement du Parc Fermé s'applique à la zone située entre la Ligne et l'entrée du Parc Fermé.
- Le Parc Fermé doit être suffisamment grand et protégé de sorte qu'aucune personne non autorisée ne puisse y avoir accès.
- Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des essais qualificatifs.

ARTICLE 8. PENALITES

8.1. INCIDENTS

Voir article 8.1. du règlement standard des circuits asphalte.

8.2. PENALITES POUVANT ÊTRE APPLIQUEES

8.2.1. Pendant l'arrêt neutralisation

Les pénalités suivantes pourront être infligées en cas de violation de l'Article 7.3.4

1. Temps entre les deux boucles de chronométrage de la voie des stands inférieur au temps de référence : Pénalité de "Stop & Go" équivalant à la durée manquante.
2. Arrêt ou conduite à vitesse anormalement réduite (inférieure à 30 km/h ou ayant pour conséquence de ralentir un autre concurrent) dans la voie de circulation des stands comprise entre les boucles d'entrée et de sortie du chronométrage : Drive Through.

Toutefois, si une des pénalités prévues aux points 1) à 4) ci-dessus doit être infligée et notifiée par écrit au représentant de l'équipe au cours des trois derniers tours ou après la fin de la course, l'article 8.2.1. ne s'appliquera pas et une pénalité en temps de 30 secondes dans les cas 2) et 3), et de 40 secondes dans les cas 1) et 4) sera ajoutée au temps de course réalisé par la voiture concernée.

8.2.1. Autres pénalités :

Les autres pénalités éventuelles seront infligées suivant le tableau des pénalités en annexe au présent règlement et, par défaut, suivant la réglementation générale des circuits asphalté.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS ET PODIUMS

9.3. CLASSEMENTS :

9.1. Classement Général :

Un classement général sera établi dont le vainqueur sera déclaré vainqueur des 24h + 1 Tour de Portimao 2017 et donnera lieu à un podium pour les 3 premiers équipages ayant parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures plus un tour.

9.2. Classement par catégorie :

Un classement par catégorie sera établi pour chacune des 3 catégories Mitjet 2L, Voitures de Tourisme A, Voitures de tourisme B donnant également lieu à un podium pour chaque catégorie.

9.3. Classements spécifiques Catégorie A – Mitjet 2L :

Dans la catégorie Mitjet 2L (catégorie A) seront établis les classements suivant, donnant lieu chacun à un podium:

- Classement Féminin
- Classement par Pays
- Classement par équipage de 4 pilotes
- Classement par équipage de 5 pilotes
- Classement par équipage de 6 pilotes
- Classement par équipage de 7 pilotes
- Classement par équipage de 8 pilotes

ARTICLE 10. PRIX

Seront remis des Trophées pour l'ensemble des participants finissant parmi les 3 premiers de chaque classement comme établis précédemment.

Annexe 1 : Tableau des pénalités spécifiques

Erreur / Faute (tableau récapitulatif à titre indicatif)	Aux Essais	En Course
Excès de vitesse dans la voie des stands	100€ par 5km/H au dessus de la limite	Stop & Go
Dépassement sous drapeau jaune	Départ fond de grille	1 tour de pénalité
Départ anticipé		Stop & Go
Mise en cause dans un contact ou clission	Départ fonf de grille	1 tour de pénalité
Marche arrière moteur allumé dans la voie des stands	150€	Stop & Go
Sens Inverse dans la voie des stands	150€	150€ + 1 tours de pénalité
Pilotage anti-sportif ou agressif	Départ fond de grille	1 tour de pénalité
Plus de 3 tours sous drapeau noir ou noir à disque orange sans rentrer aux stands	300€	1 tour de pénalité + risque d'exclusion par la DC
Plus de 2 mécaniciens intervenant dans la voie des stands	Stop & Go	Stop & Go
Plus de 4 mécaniciens intervenant dans le stand	Stop & Go	Stop & Go
Intervention sur la voiture après panneau 5 minutes		1 tour de pénalité
Dépassement avant feu vert lors d'une relance saftey car	Drapeau noir	Stop & Go
Comportement anti-sportif en dehors des esais et de la course	Exclusion	Exclusion
Feux ne fonctionnant pas	Drapeau noir à disque orange	Drapeau noir à disque orange
Non-conformité technique avant le départ de l'épreuve		Décision du collège des commissaires sportifs (sous peine d'exclusion)
Non-conformité technique a'près l'arrivée de l'épreuve		Exclusion
Non présence dans le parc fermé	Départ fond de grille	Exlcusion
Ravitaillement en carburant en dehors de la zone dédiée	Exclusion	Exlcusion
Non respect du temps de conduite maximum par pilote		Décision du Collège des comm. Sportifs (sous peine d'exclusion)
Non restitution du transpondeur dans l'heure suivant l'arrivée du véhicule		Facturation du transpondeur 400€ HT